

N° 223 • mars 2003

Selon les trois vagues de l'enquête barométrique menée sous l'égide de la Drees entre 2000 et 2002, les Français estiment que l'état de santé de la population s'améliore et continuera de s'améliorer à l'avenir. Toutefois, certaines catégories (femmes, chômeurs...) se montrent moins optimistes. Des clivages s'expriment en outre sur les attitudes jugées nécessaires pour rester en bonne santé : les femmes citent plus souvent que les hommes la nécessité de ne pas fumer, de ne pas boire et de surveiller son alimentation. Les personnes de plus de 65 ans sont plus attentives au risque tabagique que les jeunes de 18 à 24 ans. Les exigences en matière de prévention et d'information se renforcent dans tous les segments de la société, ainsi que la volonté de préserver le système de santé, notamment en améliorant la façon dont il est géré. Une proportion croissante de Français souhaite une prise en charge publique de la dépendance. Ils s'opposent néanmoins, selon leur âge ou leur catégorie socioprofessionnelle, sur les conditions d'attribution d'une aide et le mode d'accueil à privilégier. Une majorité relative souhaite que l'aide aux familles concerne surtout les familles modestes, tandis que les aides au logement pour les jeunes sont de plus en plus souvent évoquées, notamment par les jeunes eux-mêmes. Le RMI et les allocations de chômage ne sont pas remis en cause, mais, avec la diminution sensible du chômage du début de la période 2000-2002, davantage de personnes souhaitent que leur versement soit conditionné à des contreparties. Enfin, même si les dépenses consacrées à la protection sociale ne sont globalement pas jugées excessives, certaines économies sont considérées comme nécessaires par la voie d'une rationalisation du système.

Pierre BOISSELOT

Ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité
Ministère de la Santé, de la famille et des personnes handicapées
DREES

Santé, famille, protection sociale, exclusion : les opinions des Français de 2000 à 2002

L'enquête barométrique de la DREES a pour objet de suivre de façon périodique les attitudes et les opinions des Français à l'égard de la santé, de la famille, de la protection sociale, de la pauvreté et de l'exclusion. Trois vagues d'enquête ont été réalisées jusqu'ici de 2000 à 2002, auprès d'un échantillon d'environ 4 000¹ personnes représentatives de la population âgée de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine (encadré 1). La période 2000-2002 a vu dans sa majeure partie l'amélioration d'un certain nombre d'indicateurs économiques et sociaux, avec notamment une croissance économique forte et une diminution notable du chômage. L'année 2002 est au contraire marquée par l'inflexion de ces tendances : la croissance économique se réduit et le chômage reprend sa progression. Le contexte politico-institutionnel connaît ensuite de fortes modifications avec le passage à l'euro, puis les élections présidentielles et législatives. Il ressort pourtant de l'examen des données comparatives sur les trois vagues une stabilité globale des opinions des Français, comme si elles relevaient de phénomènes structurels ou comme si cette rupture de fin de période était trop récente pour qu'elles puissent évoluer en conséquence.

1. Les interviews ont eu lieu en face-à-face au domicile des personnes interrogées, sous système CAPI (collecte assistée par ordinateur), sur des échantillons de 4 000 individus entre les 11 février et 5 avril 2000, de 4 019 individus entre le 27 avril et le 13 juillet 2001 et de 3 995 personnes entre le 13 mars et le 21 mai 2002.



Deux années d'observation correspondant à trois vagues d'enquête constituent en outre une période courte pour révéler les tendances d'évolution de l'opinion. Elles permettent cependant d'ores et déjà de mettre en exergue certaines évolutions saillantes qui, au regard de la précision de l'enquête, apparaissent très significatives.

La santé : une demande forte de prévention et d'information

• Un état de santé jugé meilleur, grâce aux progrès de la médecine et à une meilleure hygiène de vie

Une grande majorité de Français sont satisfaits de leur état de santé : neuf sur dix estiment qu'ils sont en bonne santé, un jugement qui décroît toutefois naturellement avec l'âge. Ils ont en outre une vision assez favorable de l'évolution de l'état de santé de la population, six personnes interrogées sur dix estimant que l'état de santé des Français s'est amélioré depuis deux ans. Cependant, un quart d'entre eux déclare qu'il s'est détérioré, révélant un sentiment de pessimisme, notamment de la part des femmes (écart de 6 points par rapport aux hommes), des « chômeurs », des « ouvriers » (écarts de 17 et 16 points par rapport aux « professions libérales, cadres supérieurs ») et des personnes peu diplômées

(écart de 14 points par rapport aux personnes les plus diplômées).

Même si leur proportion a baissé de 4 points en deux ans, une forte majorité (six sur dix) de personnes interrogées pronostiquent l'amélioration de l'état de santé des Français pour l'avenir. L'optimisme est à nouveau moindre chez les femmes (écart de 6 points par rapport aux hommes), chez les « chômeurs » et les « ouvriers » (écarts de 14 et 12 points par rapport aux « professions libérales, cadres supérieurs ») ainsi que chez les personnes peu diplômées (écart de 15 points par rapport aux plus diplômés).

Les progrès thérapeutiques et les nouveaux médicaments sont la principale raison avancée (chaque interviewé pouvant donner deux réponses) de l'amélioration de l'état de santé des Français. La moitié des individus cite cette raison, en particulier les hommes et les personnes les plus âgées. La seconde raison, citée de plus en plus fréquemment (évolution positive de 7 points en deux ans), tient au comportement des individus : un quart des personnes interrogées, notamment les femmes (écart de 4 points par rapport aux hommes), explique l'amélioration de l'état de santé des Français par le fait que « les gens se préoccupent davantage de la prévention et de leur hygiène de vie ». Les « agriculteurs » mettent au contraire peu en avant cette idée, à la différence

des « artisans, commerçants » (25 points d'écart), les autres catégories socioprofessionnelles ayant des opinions homogènes, proches de la moyenne.

• Les attitudes nécessaires au maintien en bonne santé varient pour les différentes catégories de la population

Les attitudes considérées comme indispensables « pour rester en bonne santé » (les personnes interrogées pouvant répondre « indispensables », « préférables » et « pas indispensables » à chaque proposition) n'ont pas varié depuis deux ans. Trois d'entre elles sont beaucoup plus fréquemment citées, mais pas de manière égale selon les catégories de population. Il s'agit de « ne pas fumer » (une personne sur deux), opinion plus répandue chez les femmes (écart de 6 points par rapport aux hommes), les personnes âgées (écart de 16 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans ») et les catégories sociales les plus aisées (écarts respectifs de 13 et 17 points entre les « professions libérales, cadres supérieurs » par rapport aux « ouvriers » et aux « chômeurs »)[graphique 1]. « Surveiller son alimentation » est aussi mis en avant (quatre personnes sur dix), notamment par les femmes (écart de 7 points par rapport aux hommes). Enfin « ne pas boire » est également cité par quatre personnes sur dix, mais nettement plus par les femmes que par les hommes (écart exceptionnel de 13 points).

Ces attitudes sont conformes aux comportements des adultes tels qu'ils ont pu être déclarés dans deux enquêtes récentes : le Baromètre santé 2000 du CFES² et l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) réalisée en 2001 par l'INSEE³. Dans ces deux enquêtes, le tabagisme des adultes demeure plus fréquent pour les hommes que pour les femmes, l'écart étant de 8 points dans le Baromètre. Les deux enquêtes relèvent également que la consommation de boissons alcoolisées est plus fréquente et plus importante dans la

E•1

Mesure de l'opinion, facteurs explicatifs

Les personnes interviewées ont été sélectionnées suivant la méthode des quotas, à partir des données du recensement général de la population de 1990 ou des enquêtes emploi annuelles, par stratification selon le sexe, l'âge, la profession du chef de famille, la taille d'agglomération, la région, le niveau de diplôme et le statut actif / inactif.

Les réponses à une enquête d'opinion sont par nature très sensibles à la façon dont sont formulées les questions ou à d'autres facteurs comme leur place dans le questionnaire. La publication de résultats en « niveaux » n'a donc qu'un intérêt limité et peut même conduire à des interprétations hâtives, voire erronées. Au contraire, le caractère « barométrique » de l'enquête réalisée par l'IFOP procure une information pertinente sur la manière dont les opinions évoluent dans le temps alors même que la formulation des questions et l'organisation du questionnement restent les mêmes d'une vague d'enquête à l'autre. Les résultats de l'enquête barométrique apparaissent peu sensibles à la conjoncture ce qui incite à penser qu'elle rend principalement compte d'évolutions structurelles. Statistiquement en première approximation, une évolution dans le temps n'a été considérée comme significative qu'à partir d'un seuil de variation de 4 %.

Les caractéristiques socioculturelles des populations ont une influence sensible sur les opinions exprimées par les interviewés. Certaines de ces caractéristiques sont d'ailleurs en partie liées : ainsi, l'appartenance à la catégorie socioprofessionnelle des « cadres supérieurs, professions libérales », la perception d'un revenu de niveau élevé et la détention de diplômes « bac+2 et plus » sont des caractéristiques significativement corrélées. Les analyses antérieures (Forsé, Parodi) ont conduit à privilégier, comme facteurs explicatifs, l'âge, le sexe, la profession, le niveau de diplôme de l'interviewé ainsi que le fait qu'il soit bénéficiaire du RMI ou d'allocations de chômage. D'autres caractéristiques telles que le niveau de revenus n'ont été prises en considération que de façon secondaire.

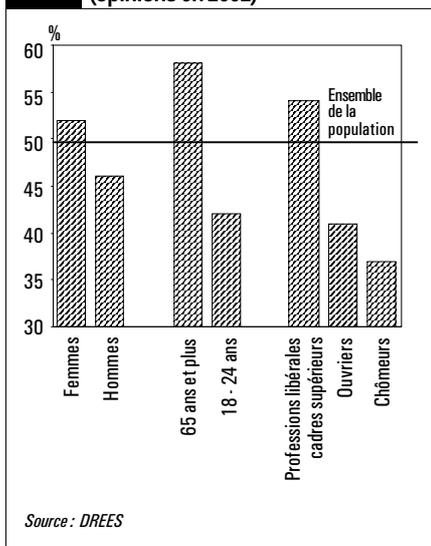
La catégorie socioprofessionnelle est celle de la personne interrogée, qu'elle soit ou non « chef de famille ». Les revenus déclarés par les personnes interrogées sont les revenus mensuels nets du ménage, comprenant les salaires et les revenus de transfert, allocations et pensions.

2. Philippe Guilbert, François Baudier, Arnaud Gautier, Baromètre santé 2000 – Résultats – Volume 2, Editions CFES, 2001

3. Christel Aliaga, « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », INSEE première, n°869, octobre 2002

Christel Aliaga, « Le tabac : vingt ans d'usage et de consommation », INSEE première, n°808, octobre 2001

G 01 ne pas fumer est indispensable au maintien en bonne santé (opinions en 2002)



population masculine. Par ailleurs EPCV comprend des questions sur les habitudes nutritionnelles : il en ressort que les femmes surveillent davantage leur alimentation, évitent plus volontiers les produits riches en matières grasses et se pèsent plus souvent que les hommes.

Le fait de « ne pas avoir de problèmes professionnels » ni de « problèmes familiaux » constitue enfin des facteurs de maintien en bonne santé pour un quart des Français interrogés.

• Une relative satisfaction mais de très fortes attentes en matière de prévention et d'information

Bien que deux tiers des Français (+4 points en deux ans) estiment « qu'en France, on fait ce qu'il faut pour la prévention des maladies », l'attente reste forte en matière de prévention. Elle se fonde de façon stable, en fonction des réponses proposées, sur trois arguments (« la prévention des maladies est avant tout l'affaire de tous », « d'une manière générale, les gens ne se préoccupent pas suffisamment de leur santé de manière préventive » et « les médecins devraient s'occuper plus de la prévention des maladies ») énoncés par une large majorité des Français (huit sur dix environ).

Cet éventail d'opinions assez clairement affirmées (moins de 2 % des personnes interrogées ne se prononcent pas) peut étonner. Un niveau de satisfaction assez élevé côtoie de fortes attentes exprimées ici à l'égard de la société civile (aucune réponse concernant le rôle de l'État n'avait toutefois été proposée).

L'amélioration de l'information en matière de santé est reconnue. Les trois quarts des Français estiment avec constance depuis deux ans que « l'on est de mieux en mieux informé sur ce qui se passe en matière de santé ». La moitié des Français déclare cependant « qu'il y a trop d'informations en matière de santé et c'est trop compliqué pour que l'on puisse maintenant avoir une opinion ». C'est le cas pour les personnes les plus âgées (écart de 12 points entre les tranches d'âge extrêmes), les plus modestes (écart de 12 points entre les « ouvriers » et les « professions libérales, cadres supérieurs ») et les moins diplômées (30 points d'écart par rapport aux individus les plus diplômés).

Plus de huit Français sur dix (opinion stable depuis deux ans) se disent par ailleurs satisfaits de l'information délivrée par leur médecin de famille sur leur état de santé. L'information délivrée à l'hôpital est aussi jugée de plus en plus favorablement : plus de la moitié des Français (+9 points par rapport à 2000) estime désormais qu'on leur donne « suffisamment d'informations sur leur état de santé » lorsqu'ils sont à l'hôpital.

• Une préoccupation qui demeure vis-à-vis des risques sanitaires malgré le sentiment que la situation s'améliore

Quelques idées fortes caractérisent l'opinion des Français vis-à-vis des risques sanitaires. « Le risque zéro n'existe pas » pour une proportion croissante et considérable d'entre eux (neuf personnes sur dix en 2002, +4 points en deux ans), les trois quarts déplorant pourtant « qu'on ne contrôle plus ce que l'on a dans son assiette et que cela aura des conséquences graves à terme ». Ce jugement est exprimé de façon stable et homogène, à l'exception des « agriculteurs » qui se situent 10 points en dessous de la moyenne. Les trois quarts des Français déclarent également que « s'il y a des crises sanitaires, c'est parce que l'État ne contrôle pas suffisamment ce qui se passe ».

Pourtant un sentiment d'amélioration est assez largement formulé : plus de la moitié des Français (+7 points en deux ans) affirme ainsi que « l'on exagère les problèmes, malgré ce que l'on dit, cela va quand même mieux qu'avant ». Cette opinion est logiquement affirmée en particulier par les « agriculteurs » (situés 10 points au-dessus de la moyenne) mais plutôt réfutée par les bénéficiaires du RMI, situés 11 points en dessous de la moyenne. De même, quatre Français sur

dix (+5 points en deux ans) pensent que « les aliments sont en moyenne de meilleure qualité qu'auparavant ». L'optimisme sur ce chapitre est moins fort chez les femmes (écart important de 6 points par rapport aux hommes), alors qu'il est plus prononcé chez les « agriculteurs » et les « professions libérales, cadres supérieurs » (situés respectivement 13 et 9 points au-dessus de la moyenne), probablement en partie parce que les premiers participent à la production des aliments et que les seconds disposent de revenus leur facilitant l'accès à des aliments de meilleure qualité.

• La régulation et la préservation du système de santé : une priorité forte pour toutes les catégories de population

Sept Français sur dix (+4 points en deux ans) déclarent que « tout le monde peut être soigné quel que soit son revenu ». En revanche, un peu plus de la moitié des Français perçoit des discriminations dans l'accès aux soins en fonction du lieu d'habitation, et dans la qualité des soins prodigués, en fonction à la fois du revenu et du lieu d'habitation (encadré 2). Ces discriminations sont plus souvent citées par les personnes les plus âgées, les « professions libérales, cadres supérieurs » et les individus les plus diplômés.

Sept Français sur dix considèrent qu'une politique de limitation des dépenses de santé ne peut pas avoir de fondements seulement budgétaires parce que « dans un pays développé, il est normal que l'on dépense de plus en plus pour la santé » et « qu'il n'y a pas de raison de limiter les dépenses car la santé n'a pas de prix ». Ces points de vue sont formulés de manière assez homogène par toutes les catégories de la population à l'exception des « professions libérales, cadres supérieurs » et plus généralement des individus les plus diplômés.

L'augmentation des dépenses de santé est donc largement considérée comme légitime. Par contre, huit Français sur dix estiment que « les dépenses de santé sont trop élevées car le système n'est pas bien géré ». Ce point de vue est exprimé, en particulier par les « agriculteurs », mais nettement moins par les « professions libérales, cadres supérieurs » (12 points d'écart entre ces deux catégories extrêmes).

Interrogés sur les mesures qu'ils retiendraient pour réduire le déficit de l'Assurance maladie, les Français citent d'abord, avec une grande homogénéité, « la limitation du remboursement des mé-

dicaments qui ne sont pas strictement indispensables pour lutter contre la maladie » (quatre sur dix, +5 points en deux ans), puis, avec un net recul depuis deux ans, « le fait de ne pas rembourser les consultations pour les gens qui vont consulter plusieurs médecins pour la même chose » (trois sur dix, mais -6 points en deux ans).

En revanche, ni le fait de mieux rembourser les gens qui vont voir leur médecin de famille avant de consulter un spécialiste (un sur dix, et encore moins dans

les milieux aisés), ni « l'augmentation des cotisations si le déficit devenait trop important » (moins d'un sur dix), ni encore « l'encadrement du revenu des médecins » (un sur vingt) n'apparaissent pour la grande majorité de l'opinion comme des solutions réalistes ou souhaitables.

La dépendance : une prise en charge publique attendue, mais une opinion partagée sur les solutions à adopter

De plus en plus de Français estiment que l'État doit prendre en charge la dépendance (quatre personnes sur dix, +4 points en deux ans). Cette idée oppose les « agriculteurs » (qui attendent le plus de l'État en ce domaine) aux « professions libérales, cadres supérieurs » (17 points d'écart) et de même les personnes les moins diplômées aux personnes les plus diplômées (10 points d'écart). En dehors de l'État, sept autres acteurs sont proposés, mais aucun n'est souvent cité : « Les familles des personnes concernées », acteur cité en deuxième position n'est ainsi mis en avant que par un Français sur sept (-6 points en deux ans). « Les caisses de retraite », « les caisses d'assurance maladie » et les « collectivités locales » viennent ensuite et ne sont proposées respectivement que par un Français sur huit, sur dix et sur douze.

Si une cotisation spécifique devait être créée pour couvrir le risque dépendance, quatre Français sur dix la souhaiteraient obligatoire pour tous, une proportion égale qu'elle ne soit supportée que par ceux qui le veulent, et pour deux Français sur dix, elle ne devrait devenir obligatoire qu'à partir d'un certain âge. Le seul écart notable concerne l'âge : les « moins de 35 ans » sont plus réticents quant au caractère obligatoire de cette cotisation que « les plus de 35 ans » (8 points d'écart), ces derniers se sentant sans doute plus menacés par ce risque.

Les partisans d'une prestation universelle (attribution à « toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit leur niveau de revenus ») restent minoritaires mais sont de plus en plus nombreux : près de quatre Français sur dix, mais avec une forte augmentation de 12 points en deux ans. L'opinion selon laquelle une aide pour les personnes âgées dépendantes doit « être attribuée uniquement aux personnes disposant de faibles revenus », est *contra-rio* en recul (-11 points en deux ans), mais concerne encore six Français sur dix.

Sept Français sur dix (+7 points en deux ans) seraient « prêts à épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de dépendance » les concernant. Les écarts sont néanmoins importants selon le niveau de diplôme : les titulaires du baccalauréat et les « bac+2 et plus » déclarent beaucoup plus souvent vouloir épargner que les personnes les moins diplômées (respectivement 14 et 12 points d'écart).

Les quatre solutions proposées par le questionnaire face à la dépendance d'un parent proche sont citées dans des proportions relativement proches, mais avec une répartition très différente selon les catégories socioprofessionnelles. Cependant, le maintien à domicile de la personne dépendante, dans ses différentes déclinaisons, est privilégié par près de huit Français sur dix.

La proposition « Vous l'accueilleriez chez vous » est envisagée par trois personnes sur dix, mais beaucoup plus par les agriculteurs que par les professions libérales (écart accentué de 19 points). La deuxième solution proposée « Vous feriez en sorte de pouvoir vous en occuper à son domicile » reçoit l'assentiment d'un quart des Français, mais peu des « artisans, commerçants » (12 points en dessous de la moyenne). La troisième proposition « Vous consacriez une partie de votre revenu à lui payer des aides de manière à ce qu'il reste à son domicile » est retenue par deux personnes sur dix, les « professions libérales, cadres supérieurs » citant cette éventualité beaucoup plus souvent (18 points au-dessus de la moyenne).

La quatrième solution « Vous le placeriez dans une institution spécialisée » est de plus en plus souvent envisagée (+5 points en deux ans) tout en demeurant très minoritaire : elle recueille désormais l'approbation de deux personnes sur dix.

Le fait de connaître une personne dépendante modifie la répartition des choix entre les formules proposées : les différentes solutions recueillent alors un nombre égal d'opinions favorables (environ un quart de réponses pour chacune), les trois quarts des personnes dans cette situation optant encore pour le maintien à domicile (graphique 2). Près de six interviewés sur dix approuvent l'accueil « chez eux » quand la personne dépendante s'y trouve et près de quatre interviewés sur dix approuvent le placement en établissement quand la personne dépendante y réside.

E•2

La représentation des inégalités a légèrement varié en deux ans

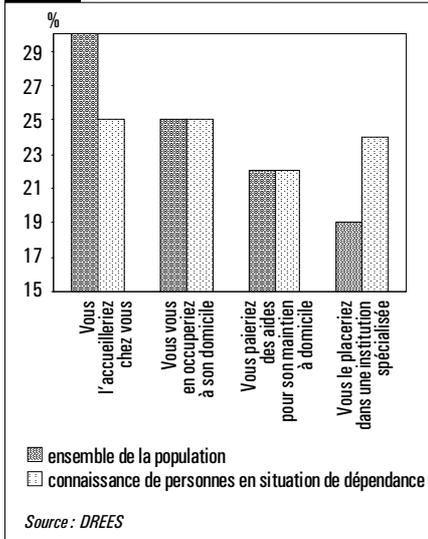
Si de 2000 à 2002, avec une grande constance, sept Français sur dix répondent qu'ils trouvent la société française « plutôt injuste », ce sentiment diffère selon qu'ils sont plus ou moins éloignés du marché du travail (trois quarts des femmes au foyer, des inactifs, des retraités et des personnes à la recherche d'un emploi), qu'ils disposent de peu de ressources (trois quarts des bénéficiaires du RMI ou d'allocations de chômage) ou de moins de connaissances (trois quarts des moins diplômés contre une grosse moitié des titulaires de « bac+2 et plus »).

Un Français sur dix seulement pense que les inégalités ont diminué, et deux Français sur dix qu'elles sont restées stables. A contrario, deux tiers d'entre eux ont le sentiment qu'elles ont plutôt augmenté en France au cours des cinq dernières années. Pour l'avenir, un léger optimisme apparaît puisque l'on constate une régression de six points en deux ans des opinions négatives : six Français sur dix pensent que les inégalités vont plutôt augmenter, deux Français sur dix qu'elles resteront stables et un peu plus d'un Français sur dix qu'elles diminueront.

Les inégalités perçues comme « les plus répandues dans la société française » sont d'abord les inégalités de revenus (pour deux tiers des Français), suivies de loin par les inégalités de logement qui ont cependant nettement progressé depuis 2000 (passant d'un quart à un tiers des Français). En lien avec l'amélioration de la conjoncture, la perception des inégalités liées à l'emploi évolue en sens inverse, passant de trois à deux Français sur dix.

Les inégalités jugées comme les plus répandues sont également considérées comme les moins acceptables : il en va ainsi des inégalités de revenus (pour plus de quatre Français sur dix, proportion stable d'une année à l'autre) et de logement (pour un tiers des Français, en progression de 6 points par rapport à 2000). Enfin, même si seulement un Français sur six les considère comme les plus répandues, les inégalités d'accès aux soins et celles liées à l'origine ethnique sont jugées inacceptables (de façon stable) par respectivement un tiers et un quart des Français.

G.02 si l'un de vos parents proches devenait dépendant, que feriez-vous? (opinions en 2002)



Famille et politiques familiales : des souhaits axés sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'autonomie des jeunes

• Une demande croissante d'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale

Depuis deux ans, la perception par les Français de la hiérarchie des objectifs de la politique familiale est la même. Trois axes ressortent par ordre de priorité : « permettre aux familles de mieux se loger » pour un quart des Français, opinion qui rappelle les préoccupations en matière de difficultés de logement (encadrés 2 et 3), « permettre une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle » pour une proportion identique, et « soutenir la natalité », pour deux Français sur dix.

Les souhaits exprimés par les enquêtés en matière de politique familiale ne sont pas très différents des objectifs perçus, même si l'ordre d'importance diffère. Ainsi, le souhait d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle arrive en tête et progresse régulièrement depuis deux ans (pour près de quatre personnes sur dix, +6 points en deux ans). Le fait de permettre aux familles de mieux se loger arrive en deuxième position (pour près d'un quart des personnes). Seul un Français sur dix souhaite que soutenir la natalité soit un objectif prioritaire.

Ces souhaits en matière de politique familiale sont relativement homogènes

dans la population française. Les milieux les plus aisés socialement et culturellement, expriment un peu plus fortement le souhait d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, tandis que les plus modestes mettent légèrement plus l'accent sur le logement. L'activité professionnelle, l'âge ou la composition du foyer ne constituent pas des facteurs déterminants.

• Des prestations familiales à destiner en premier lieu aux familles modestes

Pour quatre personnes interrogées sur dix, les « familles qu'il faut aider » en premier lieu sont les familles aux revenus les plus modestes, particulièrement pour les « agriculteurs » (situés 18 points au-dessus de la moyenne), mais avec toutefois une baisse de 4 points en deux ans. Les familles nombreuses sont également évoquées mais dans une proportion moindre (par une personne sur sept), ainsi que les familles monoparentales (par une personne sur huit, notamment par les femmes, les jeunes et les personnes divorcées). Les bénéficiaires du RMI se prononcent davantage en faveur d'une aide aux familles monoparentales que la moyenne des Français et moins aux familles aux revenus les plus modestes.

Ce sont aussi environ quatre Français sur dix qui déclarent que les prestations familiales représentent « l'aide qui doit être développée en priorité pour mieux aider les familles », mais cette opinion s'infléchit au cours du temps (-6 points en deux ans). Elle est davantage émise par les « agriculteurs » et les « ouvriers » que par les « professions libérales, cadres supérieurs » (écarts respectifs de 22 et 20 points). De même, elle est davantage portée par les personnes les moins diplômées (écart de 10 points par rapport aux personnes les plus diplômées). L'aide aux équipements progresse de façon importante depuis 2000 (+7 points en deux ans, citée par plus de deux personnes sur dix) et semble liée au souci grandissant d'harmoniser vie professionnelle et vie familiale, notamment chez les « professions libérales, cadres supérieurs » et les « artisans commerçants » (7 points au-dessus de la moyenne).

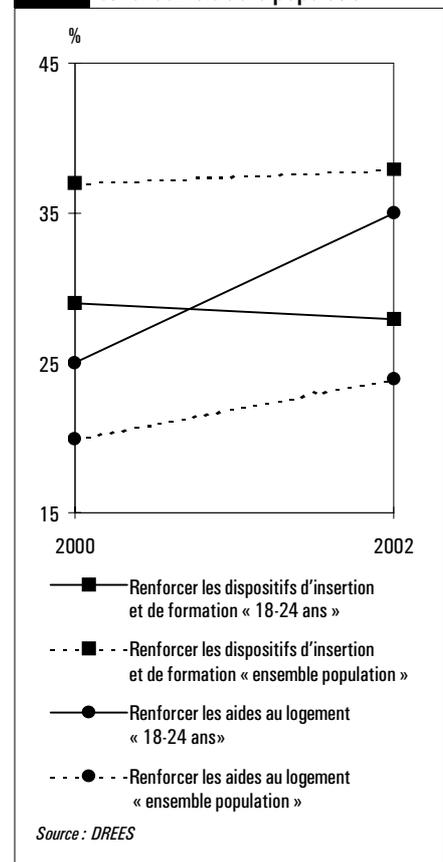
• Davantage d'autonomie souhaitée pour les jeunes par rapport à leur famille

Les attentes des Français sont assez stables à l'égard de la politique en faveur des jeunes : faciliter leur sortie de l'uni-

vers parental semble être la priorité. « Le renforcement des dispositifs d'insertion et de formation des jeunes sans emploi et sans qualification » reste à cet égard la mesure la plus souvent préconisée (par quatre individus sur dix), cette idée étant particulièrement appréciée des « agriculteurs », des « professions intermédiaires » et des « professions libérales, cadres supérieurs » (respectivement 14, 9 et 7 points au-dessus de la moyenne) mais beaucoup moins des jeunes eux-mêmes (10 points en dessous de la moyenne pour les « 18-24 ans »). Le « renforcement des aides au logement pour les jeunes » est de plus en plus souvent cité (par un quart des personnes interrogées, +4 points en deux ans), notamment cette fois par les jeunes eux-mêmes (11 points au-dessus de la moyenne pour les « 18-24 ans »)[graphique 3].

L'extension du RMI aux moins de 25 ans recueille l'opinion favorable de deux tiers des Français, mais cette proportion a baissé de 6 points en deux ans. Les catégories les plus défavorables à cette idée sont les plus âgés, les professions indépendantes et les employeurs.

G.03 actions à mener en priorité pour les jeunes : comparaison entre l'opinion des 18-24 ans et l'ensemble de la population



Le RMI et les allocations de chômage : l'idée de contreparties davantage mise en avant

Interrogées sur la nécessité de l'existence du RMI, les personnes répondent « oui » dans une proportion massive, entre huit et neuf Français sur dix.

Deux tiers des personnes interviewées estiment, une fois informées de son montant⁴, qu'il conviendrait de l'augmenter, ce qui représente toutefois une baisse de 4 points en deux ans. Deux personnes sur dix déclarent au contraire que « le RMI est à un bon niveau ». Par ailleurs, le jugement selon lequel le RMI « doit être sou-

4. 406 euros, soit 2 660 francs, pour une personne seule.

mis à des contreparties » lorsque le bénéficiaire est en état de travailler se renforce au cours de la période récente : huit individus interrogés sur dix expriment ce point de vue (+5 points en deux ans). Cette opinion progresse plus vite chez les personnes dont la ressource principale du foyer est le RMI (+11 points en deux ans), dont les deux tiers sont désormais favorables à l'existence de contreparties, soit toutefois une proportion inférieure à l'ensemble de la population. Cette opinion sur les contreparties est à mettre en relation avec le fait que la pauvreté est depuis deux ans davantage imputée à des causes individuelles (encadré 3).

Parmi les contreparties envisageables, au moins neuf Français sur dix

jugent légitime de demander aux bénéficiaires du RMI pouvant travailler de « rechercher un emploi », de « faire des efforts pour s'insérer socialement » ou d'« accepter d'effectuer un stage de formation ». Les « chômeurs » et bénéficiaires du RMI sont toutefois un peu moins nombreux à être partisans de ces sortes de contreparties : ceux qui les refusent sont environ le double de la moyenne tout en restant très massivement minoritaires.

Près de huit Français sur dix approuvent deux autres types de contreparties : « participer à une tâche d'intérêt général », ou « accepter les emplois qui sont proposés ». Sur ce plan également, les « chômeurs » et les bénéficiaires du RMI

E•3

Les difficultés de logement caractérisent pour les Français de plus en plus souvent la pauvreté et l'exclusion

Les Français sont moins nombreux depuis deux ans à considérer que pauvreté et exclusion se sont aggravées (-5 points), même si cette opinion reste celle de deux tiers d'entre eux. Cette idée est plus souvent exprimée par les « plus des 35 ans » que par les autres (écart de 7 points). Une personne sur dix pense qu'elles ont diminué tandis que deux sur dix considèrent qu'elles sont restées stables (+7 points en deux ans).

Ces proportions sont quasiment les mêmes lorsque les personnes interrogées doivent répondre à la question : « Pensez-vous que la pauvreté et l'exclusion vont plutôt augmenter ou diminuer ? ». L'attitude à l'égard de l'avenir reflète les disparités de conditions sociales : les ouvriers sont plus pessimistes que les « professions libérales, cadres supérieurs » (écart de 9 points). Les bénéficiaires du RMI sont particulièrement pessimistes (11 points d'écart par rapport à la moyenne).

L'image dominante de la pauvreté et de l'exclusion, pérenne depuis 2000, est le fait de « ne pas manger à sa faim » (cité en premier par un peu moins de la moitié des individus interrogés). L'idée qu'il s'agit de ne pas avoir de logement progresse toutefois, et est désormais citée par presque trois personnes sur dix, soit une évolution positive de 5 points en deux ans. L'écart entre ces deux symboles de la pauvreté se réduit, passant de 26 à 16 points en deux ans.

Les bénéficiaires du RMI sont beaucoup plus sensibles que la moyenne au fait de « ne pas avoir de logement » (+6 points), et moins à celui de « ne pas manger à sa faim » (-18 points). En outre, ils sont deux fois plus nombreux que la moyenne à évoquer le fait d'« être au chômage depuis deux ans ou plus » comme symbole de l'exclusion. Ces opinions expriment leur plus grande proximité avec les situations défavorisées, comme l'a analysé pour 2001 le rapport de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion¹.

D'autres questions permettent d'approfondir les représentations que se font les Français de la pauvreté et de l'exclusion. Le montant mensuel minimal perçu comme étant celui dont un individu doit disposer pour vivre a tendance à progresser.

Ainsi, deux tiers des Français le fixent à au moins 6 000 francs en 2002, soit 11 points de plus qu'en 2000. Deux tiers des Français estiment par ailleurs que la pauvreté et l'exclusion peuvent concerner n'importe qui, et un tiers en revanche que certaines populations sont plus fragiles que d'autres, jugement plus souvent formulé par les catégories favorisées sur les plans social et culturel comme les « professions libérales, cadres supérieurs » (14 points au-dessus de la moyenne).

La pauvreté est de plus en plus perçue comme relevant de la responsabilité de l'individu

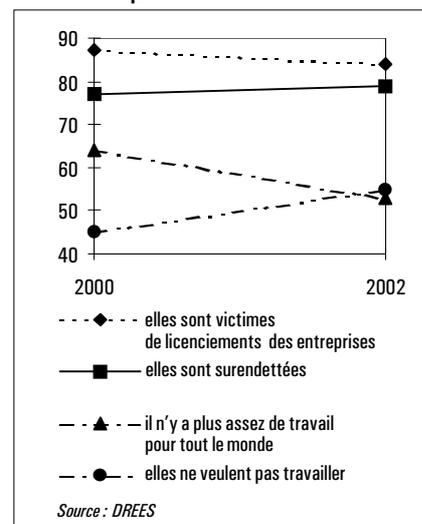
L'enquête menée en 2002 confirme l'évolution amorcée en 2001, c'est-à-dire un certain « durcissement » de l'attitude des Français, se traduisant par une mise en cause plus fréquente de la responsabilité individuelle des individus en situation précaire.

Ainsi, la cause la plus fréquemment citée de la pauvreté et de l'exclusion (le questionnaire prévoyant la possibilité d'en citer plusieurs par ordre d'importance décroissante) demeure le fait d'être victime des licenciements d'entreprises (exprimé par plus de huit individus sur dix), mais les causes relevant de la responsabilité individuelle ont rapidement progressé depuis deux ans : l'idée selon laquelle les personnes qui se trouvent dans une situation d'exclusion « ne veulent pas travailler » augmente ainsi de 10 points en deux ans (formulée désormais par plus de la moitié des interviewés), et celui qu'elles « sont surendettées » reste stable à un niveau élevé (explication donnée par huit personnes sur dix), tandis que, parallèlement, l'explication selon laquelle « il n'y a plus assez de travail pour tout le monde » chute de 11 points, mentionnée par un peu plus de la moitié des personnes interrogées contre deux tiers il y a deux ans (graphique).

Les plus âgés invoquent plus souvent la volonté de ne pas travailler (écart de 16 points en 2002 entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans »). Sur ce point, les agriculteurs, assez proches des « artisans, commerçants » s'opposent nettement aux « professions libérales, cadres supérieurs » (écart de 33 points), les personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle aux personnes recherchant un emploi (écart de 15 points), les moins diplômés aux plus diplômés (écart de 20 points).

Les femmes citent l'absence d'aide familiale plus fréquemment que les hommes : l'ampleur de l'écart (6 points) apparaît assez réduite, mais il est l'un des plus élevés en termes de différence d'opinion selon le sexe.

les personnes sont en situation de pauvreté ou d'exclusion car :



1. Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, rapport 2001-2002

se distinguent du reste des Français : ils rejettent l'une et l'autre de ces contreparties dans une proportion largement supérieure à celle de l'ensemble de la population (respectivement 13 et 15 points au-dessus de la moyenne).

L'augmentation du nombre de personnes favorables à l'existence de contreparties au versement du RMI va toutefois de pair avec l'opinion, formulée par huit Français sur dix, que le versement du RMI « pour les personnes en difficulté » doit être « permanent jusqu'à ce que la personne retrouve des revenus suffisants ».

Au sujet des allocations de chômage, l'enquête barométrique enregistre également une évolution très sensible : neuf Français sur dix estiment que les allocations de chômage doivent être soumises à des contreparties, soit 10 points de plus en deux ans. L'évolution à la hausse touche toutes les catégories y compris les deux concernées.

En revanche, sur la nature de ces contreparties, les opinions divergent : neuf personnes sur dix trouvent normal que les allocataires pouvant travailler acceptent « d'effectuer un stage de formation » (stabilité sur deux ans), et sept sur dix qu'ils acceptent « les emplois qui leur sont proposés » ou « de participer à une tâche d'intérêt général », (- 6 points en deux ans).

Le système de protection sociale : un attachement d'ensemble, mais des attitudes différenciées

• Une connaissance imparfaite du système

La gestion de la Sécurité sociale est assurée par l'État lui-même pour quatre personnes sur dix, ou conjointement par l'État et les partenaires sociaux pour une même proportion. Un peu moins de deux personnes sur dix pensent qu'elle est gérée par les syndicats de salariés et d'employeurs exclusivement. On peut se demander s'il s'agit d'une connaissance imparfaite de ce système ou d'une opinion reflétant à qui en incombe la responsabilité en dernier ressort.

Par contre, les sources de financement de la Sécurité sociale sont de mieux en mieux identifiées : près de la moitié des Français (+6 points par rapport à 2000)

indique ainsi à la fois les cotisations des salariés, des employeurs et l'impôt. Quatre individus sur dix (-9 points par rapport à 2000) pensent que ce sont les cotisations des salariés et des employeurs qui constituent les ressources uniques du système.

• L'universalité du système est plus ou moins mise en avant selon la prestation considérée

La maladie est considérée comme le risque le plus universel puisque sept Français sur dix estiment que l'assurance maladie doit bénéficier « à tous sans distinction de catégories sociales et de statuts professionnels » et deux sur dix « uniquement à ceux qui cotisent ». Les femmes approuvent davantage l'universalité des prestations maladie que les hommes (écart notable de 6 points). La CMU recueille de son côté une adhésion très large de l'opinion : près de neuf Français sur dix y sont favorables (+ 7 points par rapport à 2001).

Six Français sur dix jugent que les allocations familiales doivent bénéficier à tous, deux sur dix à « ceux qui ne peuvent pas s'en sortir seuls » et deux sur dix « uniquement à ceux qui cotisent » : ce jugement est un peu plus souvent émis par les hommes (4 points d'écart par rapport aux femmes), par les moins diplômés et par ceux qui n'ont pas d'enfants. Les « professions libérales, cadres supérieurs » sont les plus universalistes et les « artisans, commerçants », ceux qui le sont le moins (écart de 14 points).

En ce qui concerne les retraites, un peu plus de six Français sur dix se montrent favorables à ce qu'elles bénéficient à tous et trois sur dix uniquement à ceux qui cotisent. L'écart entre hommes et femmes est de nouveau important, celles-ci étant plus favorables à la première opinion. Les opinions sont par ailleurs plutôt homogènes.

Pour les allocations de chômage, six Français sur dix pensent qu'elles devraient bénéficier à tous et trois sur dix uniquement à ceux qui cotisent, les femmes étant à nouveau plus favorables à l'universalité que les hommes (écart considérable de 8 points avec les hommes).

Les chômeurs ne se différencient que très peu de la moyenne des Français :

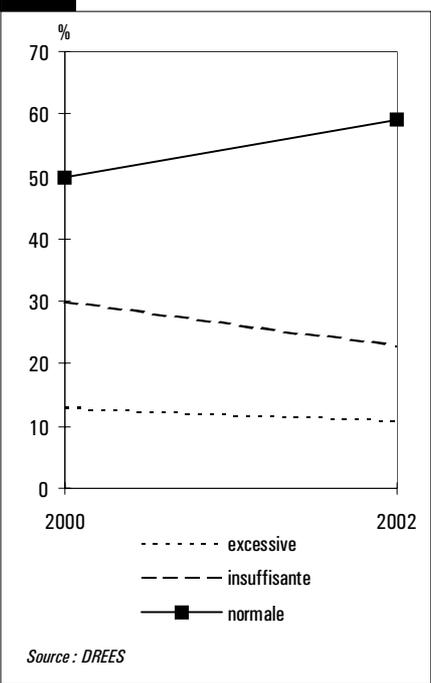
deux sur dix sont partisans d'une attribution des allocations de chômage aux seuls cotisants, mais cette opinion a beaucoup progressé sur les deux dernières années (+ 8 points en deux ans).

• Le volume des dépenses de protection sociale n'est globalement pas jugé excessif, même si certaines économies sont considérées nécessaires

Six Français sur dix estiment « normal », après avoir été informés par l'enquêteur, que « la France consacre environ le quart de son revenu national au financement de la protection sociale », ce jugement ayant tendance à se consolider dans le temps (+9 points en deux ans). Cette progression trouve sa contrepartie dans la baisse du nombre de ceux qui considèrent cette part comme « insuffisante » (deux Français sur dix, -7 points en deux ans)[graphique 4]. Les « chômeurs » expriment cette opinion dans une plus large mesure que les « agriculteurs » et les « professions libérales, cadres supérieurs » (avec des écarts respectifs de 19 et 17 points) ; il en est de même pour les moins diplômés par rapport aux diplômés du supérieur (écart de 10 points).

L'idée d'économie n'est cependant

G.04 la part du revenu national consacrée à la protection sociale est considérée comme :



pas abandonnée : les trois quarts des personnes interrogées pensent « qu'il est possible de réduire les dépenses de protection sociale car il y a du gaspillage dans le fonctionnement du système ». Les « agriculteurs » le pensent davantage que les « professions libérales, cadres supérieurs » et les « professions intermédiaires » (écarts respectifs de 15 et 16 points). Cette opinion est par contre moins souvent exprimée par les bénéficiaires du RMI (seulement six sur dix).

Les enquêtés jugent majoritairement qu'il est possible de faire des économies sans diminuer le montant et la qualité des prestations, bien que deux personnes sur dix pensent toutefois que cela est impossible (+4 points en deux ans). Les domaines dans lesquels les économies semblent le plus réalisables sont l'assurance maladie (sept sur dix, +4 points), les allocations de chômage (six sur dix, +4 points), et les allocations familiales (six sur dix). Par contre, à peine la moitié des personnes interrogées estime qu'il est possible de réaliser des économies dans la branche retraite.

8 • L'attachement au système public de protection sociale aurait plutôt tendance à se renforcer

L'attachement des Français au caractère public du système de protection sociale semble plutôt progresser depuis deux ans, mais l'opinion reste partagée sur certaines questions. Le débat semble d'ailleurs plus familier pour l'opinion comme le montre la baisse du taux de non-réponses (-4 points en deux ans, un Français sur quatorze ne se prononçant pas).

Plus de la moitié des personnes interrogées déclare que l'autorisation de mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées « serait plutôt une mauvaise chose car cela créerait un système de protection sociale à deux vitesses », ce qui représente une augmentation sensible en deux ans (+6 points par rapport à 2000). Près de quatre sur dix pensent en revanche que cela « serait plutôt une bonne chose, car cela permettrait d'avoir des prestations de base plus élevées et de plus grande qualité ».

Au total, huit individus sur dix (+7 points par rapport à 2000) pensent que les systèmes d'assurance maladie ou de retraite doivent rester essentiellement publics, opinion plus répandue chez les « professions libérales, cadres supérieurs » et les « employés » que chez les « artisans, commerçants » (écart de 16 points).

Quatre Français sur dix (+4 points) estiment que les entreprises ne doivent « ni plus, ni moins cotiser qu'actuellement », alors que trois sur dix déclarent qu'il est souhaitable qu'elles cotisent davantage, et que près de deux sur dix préconisent qu'elles cotisent moins. Les partisans du *statu quo* se rencontrent davantage chez les personnes les plus âgées (écart de 14 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans ») et chez les « professions libérales, cadres supérieurs » (19 points au-dessus de la moyenne).

Les ouvriers sont plus enclins à privilégier l'augmentation des cotisations patronales (7 points au-dessus de la moyenne), contrairement aux « agriculteurs » et aux « artisans, commerçants »

(16 points en dessous de la moyenne). Parmi ceux qui souhaitent une baisse des cotisations, les « artisans, commerçants » (26 points au-dessus de la moyenne) se distinguent nettement des autres professions en mettant très fortement en avant cette solution.

• Une disposition à cotiser davantage qui reste minoritaire mais tend à augmenter

La disposition que déclarent les Français à cotiser davantage pour maintenir le niveau de prestations reste globalement minoritaire, mais elle augmente depuis 2000, en ce qui concerne l'assurance maladie (quatre sur dix, +5 points), les retraites (quatre sur dix, +4 points), les allocations de chômage (trois sur dix, +4 points) et les allocations familiales (trois sur dix, +3 points).

Cette disposition à cotiser davantage est plus forte au sein des milieux favorisés, culturellement et financièrement, notamment les « professions libérales, cadres supérieurs » qui se situent une douzaine de points au-dessus de la moyenne pour la retraite et la maladie, mais seulement 6 points au-dessus de la moyenne pour les allocations familiales ou de chômage. Les parents d'enfants de moins de 18 ans et les « chômeurs » seraient, plus que la moyenne (5 et 6 points au-dessus), disposés à cotiser davantage à l'avenir, pour respectivement les allocations familiales et les allocations de chômage ; ce n'est pas le cas des retraités (situés 8 points en dessous de la moyenne) pour la retraite. ●

Pour en savoir plus

Michel FORSÉ et Maxime PARODI (2001) : « Un panorama des opinions à l'égard de l'État-providence. Étude de l'enquête barométrique de la DREES - vague 1 », Études et Résultats n° 135, DREES, septembre.

Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, *Rapport 2001-2002*

Laurent CAILLOT (2002) : « Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant majeur », Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale 2001-2002, chapitre 3.

Laurent CAILLOT, Romina BOARINI, Christine LE CLAINCHE : « Les opinions des Français en matière de retraites de 2000 à 2002 », Études et Résultats n°210, DREES, janvier 2003.

Philippe GUILBERT, François BAUDIER, Arnaud GAUTIER, *baromètre santé 2000 - Résultats - Volume 2, Editions CFES, 2001*

Christel ALIAGA, « Le tabac : vingt ans d'usage et de consommation », INSEE première, n°808, octobre 2001

Christel ALIAGA, « Les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », INSEE première, n°869, octobre 2002